Mardi 19 Septembre. (N° 111.) 24e Année. — 1865.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU : PLACE DU MARCHE-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . .	18 fr. » c.	Poste,	24 fr. » c.
Six mois, — . . .	10 »	—	13 »
Trois mois, — . . .	5 25	—	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés, acceptés* ou *continués*, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures	13 minutes	du matin,		Poste.
9 —	04 —	—		Omnibus.
2 —	08 —	soir,		Omnibus.
4 —	13 —	—		Express.
7 —	11 —	—		Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures	25 minutes	du matin,		Mixte (prix réduit).
7 —	55 —	—		Omnibus-Mixte.
9 —	50 —	—		Express.
11 —	56 —	—		Omnibus-Mixte.
5 —	47 —	—	soir,	Omnibus.
9 —	59 —	—		Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c.	la ligne.
Dans les réclames	30	—
Dans les faits divers	50	—
Dans toute autre partie du journal.	75	—

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au Bureau du Journal, place du Marché-Noir, et chez MM. Grasset, Javaud et Milon, libraires.

Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

L'Angleterre a-t-elle compris la nécessité d'agir avec énergie et promptitude contre les *Fenians*, pour prévenir une insurrection générale de l'Irlande? Nous sommes tentés de le croire, en recevant de Dublin la dépêche suivante :

« Hier soir, à huit heures, un corps considérable d'agents de police se rendit du château à Parliament street, où il se divisa en deux groupes, chacun d'eux occupant un bout de la rue. Plusieurs agents allèrent en même temps frapper à la porte des bureaux de l'*Irish People*, organe du *fenianisme*.

» La porte n'ayant pas été ouverte, on la brisa. La police prit possession des bureaux, où elle fit douze ou quatorze prisonniers, qui seraient, assure-t-on, des compositeurs du journal.

» La police occupe encore la maison.

» Le bruit court qu'un dépôt d'armes et de papiers, avec les noms des chefs, a été saisi. »

Voici de curieux détails sur cette société de *Fenians*, son organisation, son but, et les actes récents qui lui ont donné tout-à-coup un si vaste retentissement.

Tout en laissant une part aux exagérations inévitables en de telles circonstances, il est certain que la société des *Fenians* est très-puissante; et la *France* donne aujourd'hui même sur sa constitution les détails les plus précis dont voici le résumé.

Son but est la délivrance de l'Irlande. Organisée en 1848, après l'exécution des patriotes compromis à cette époque, elle se divisa en trois sections, dont la première a son siége en Irlande, la seconde aux Etats-Unis, et la troisième au Canada où, dès 1857, elle avait une grande influence.

Connue en Irlande sous le nom de Société républicaine irlandaise, elle compte là seulement 65,000 membres, tous en état de porter les armes, et se réunissant secrètement. Quatre chefs suprêmes commandent ces *Fenians* irlandais dans les provinces de Munster, de l'Ulster, de Leinster et de Connaught, et choisissent eux-mêmes leurs subordonnés, tout en restant inconnus.

Libre de toute entrave aux Etats-Unis, elle s'y recrute et y fonctionne au grand jour, sous les ordres d'un chef, d'un conseil suprême et d'autant de conseils secondaires qu'il y a d'Etats composant l'Union américaine.

Au Canada, elle obéit à des chefs élus, et sans être libre comme aux Etats-Unis, elle trompe assez facilement la surveillance des Anglais.

Ces trois sections de la même société ont le même but, les mêmes règlements; et leur surnom de *Fenians* est une traduction en langue irlandaise, de Phéniciens, *Phenicians*, nom des premiers colonisateurs de l'Irlande.

Nous terminerons par l'extrait suivant d'un long article que publie le *Courrier de l'Europe* sous ce titre : *Les sociétés secrètes de l'Irlande.*

« A force de faire parler d'elle, la fraternité des *Fenians*, cette vaste association occulte dont le but est d'établir la république irlandaise, a fini par être considérée comme une puissance. Les journaux d'Irlande sont remplis de détails sur les progrès qu'a faits, sur toute la surface de l'île, l'organisation secrète que nous avons décrite, il y a quelque temps, d'après les manifestes et les déclarations des *Fenians* des Etats-Unis.

» Ces détails sont fournis, pour la plupart, par la rumeur publique; ils sont vagues, mystérieux, et empreints de l'exagération naturelle à l'esprit irlandais; mais ils ont pour point de départ des faits réels, dont la coïncidence indique tout au moins l'existence d'un vaste et incurable mécontentement et de haines aussi vivaces, mais plus systématiques que par le passé.

» Dans le nord comme dans l'ouest et le sud, des escouades se réunissent régulièrement, la nuit, dans les champs, et font l'exercice militaire, sous la direction d'anciens soldats de l'armée anglaise ou de l'armée fédérale. Ce n'est pas seulement dans les districts sauvages et montagneux que ces préparations significatives se font : des témoins attardés après minuit, ont vu des réunions semblables à deux pas de la ville de Cork; pareille chose s'est produite aux environs de Limerick.

» Il y a trois semaines, dans l'après-midi du dimanche, quatre ou cinq cents de ces soldats futurs de l'insurrection, se sont réunis dans un village des environs de Dundalk et ont manœuvré et défilé en bon ordre. Les arrestations d'embaucheurs pour le compte de l'association secrète, se multiplient. On parle de dépôts d'armes envoyées d'Amérique, et dont l'existence, sur divers points du pays, est connue de la police.

» On remarque que, tandis que l'émigration des travailleurs agricoles aux Etats-Unis continue dans les mêmes proportions, il s'établit un contre-courant sensible d'émigration : l'Amérique renvoie à l'Irlande des centaines de vétérans mis en disponibilité par la cessation de la guerre civile. On veut voir en eux les sous-officiers instructeurs de l'armée que les *Fenians* organisent sur le sol de la mère-patrie, et l'on dit même que bon nombre d'entre eux, déjà affiliés à l'association avant leur départ pour l'Amérique, ne sont allés dans les rangs de l'armée fédérale que sur l'ordre de leurs chefs occultes, et dans le seul but d'acquérir les connaissances militaires que mettra en réquisition le soulèvement futur de l'Irlande.

» Ce ne serait pas seulement dans l'Ile-Sœur que s'étendrait l'organisation des *Fenians* : elle embrasserait encore les agglomérations industrielles où s'est accumulée une population irlandaise considérable : Liverpool, en particulier, serait le siége d'un centre de propagande très-actif; c'est dans ce vaste entrepôt du commerce avec l'Amérique que les soldats libérés du service fédéral, et embauchés à New-York ou à leur arrivée en Angleterre, seraient embrigadés et dirigés avec des instructions sur différents points de l'Irlande.

» L'agitation que maintiennent en Irlande les menées mystérieuses des *Fenians*, ne peut donc mener ce malheureux pays qu'à une levée de boucliers. »

Tandis que l'Irlande s'agite ainsi, l'*Indépendance belge* publie un appel aux populations de la Vénétie, daté de Florence, 1er septembre,

---

FEUILLETON. 2

UN BEAU-PÈRE TERRIBLE.

(*Suite.*)

Il se roulait sur son lit, étouffant ses sanglots dans son oreiller, lorsqu'on frappa à sa porte.

Bernard se releva, essuya precipitamment ses yeux et alla ouvrir.

C'était M. Mathurin.

Le manufacturier était un homme de cinquante ans, aux cheveux poivre et sel. Une grande rectitude régnait dans sa personne et dans ses vêtements. Haut en couleur et robuste, il avait dans ses allures une rondeur cordiale qui dénotait les principales qualités de son caractère : la droiture et la bonté.

Il examina Claude d'un œil pénétrant, et tandis que celui-ci se rangeait pour le laisser entrer, il lui dit :

— Mon garçon, je viens causer avec toi, non pas en patron, mais en père.

— Que voulez-vous dire, monsieur? balbutia Claude.

— Je veux d'abord te faire un reproche.

— A moi!

— Oui.

— Mon Dieu, lequel?

— Tu vas le savoir.

M. Mathurin s'assit lentement, laissant Claude tout interdit pour le debut de leur entretien. Au bout d'un moment, Bernard prit la parole :

— Un reproche, monsieur! répeta-t-il, un reproche... et pourquoi?

— Pour ton manque de franchise et de confiance envers moi.

Claude fit un geste pour se défendre, mais M. Mathurin ne le laissa pas parler.

— Claude, tu es amoureux.

— Monsieur!

— Ne t'en cache pas, mon ami, je ne viens pas pour t'en blâmer, au contraire.

Le contre-maître respira.

— Eh bien! repliqua-t-il, après un silence, puisque vous savez mon secret, vous devez tout comprendre.

— C'est justement parce que je sais ton amour, que ta conduite est inexplicable. Tu aimes la fille de Mme Durand; on dit qu'elle a de la fortune; mais toi aussi, tu en possèdes; et l'obstacle que te forge ta delicatesse, n'est point sérieux.

— Vous raillez, monsieur.

— Non pas, mon garçon, crois moi : ton intelligence et ton travail représentent un gros capital. Pourquoi, diable, ne te déclares tu pas nettement. On jase sur toi, ton sentiment est connu de tous.

— Vous croyez, fit le jeune homme avec terreur.

— J'en suis sûr, et, d'ailleurs, regarde-toi dans ce miroir... l'alteration de tes traits n'en dit-elle pas assez?

— Vous avez raison.

Et Claude tomba plutôt qu'il ne s'assit sur une chaise.

— Voyons, Claude, reprit le manufacturier, pourquoi n'as-tu pas encore fait ta demande!

— Ah! monsieur, pouvez-vous bien m'adresser cette question. J'en ai eu bien souvent la pensée; mais comment pouvais-je le faire? Nul ne parle à ces dames, elles ne reçoivent personne et, faut-il dire, je ne sais même pas si je suis aimé.

— Et tu voudrais bien être fixé là-dessus, n'est-ce pas?

— Oh! monsieur, je donnerais volontiers pour cela la moitié de ce que je possède.

— Il faut que quelqu'un voie Mme Durand, et lui parle de toi, Claude.

— Oh! oui, monsieur..., certainemant, il le faut, car moi, je n'oserai jamais.

— Eh bien! as-tu confiance en moi?

— Pouvez-vous le demander, monsieur?

— En ce cas, je verrai Mme Durand, aujourd'hui même.

— Aujourd'hui...

— Tu trembles déjà!

— Dame! monsieur.

— La certitude, même cruelle, est préférable au doute, poltron.

— Vous avez raison, monsieur, et je vous remercie.

— Je vais aller chez Mme Durand. Je lui dirai tout le bien que je pense de toi, et que tu mérites, Claude; je lui dirai que je t'estime pour ton caractère, pour ton travail, pour ta probité; je lui dirai que je t'aime comme mon fils, et que je suis convaincu qu'elle ne pourrait trouver un homme qui, plus que toi, rendrait son enfant heureuse.

— Ah! monsieur, que vous êtes bon! s'écria Claude en sautant au cou du manufacturier.

— Point de fausses joies, mon ami, attends tout

et qui n'émane pas, assure-t-on, du comité d'action. Voici le texte même de cette pièce, répandue par milliers d'exemplaires en Vénétie :

« Populations de la Vénétie !

» Votre attitude est admirable! Par la résistance héroïque et tenace que vous opposez aux menaces de l'ennemi commun, vous nous inspirez un nouveau courage. Le gouvernement autrichien va maintenant tenter un nouveau moyen de vous vaincre, — celui des séductions. L'insensé! Ce gouvernement ne vous connaît pas! Résistez! résistez toujours! L'Italie attend le grand moment, et ce moment n'est pas éloigné. Au nom de cette patrie commune à laquelle vous devez tant, ne vous laissez pas corrompre par des promesses que l'Autriche ne peut pas tenir.

» De pareilles séductions, de pareilles flatteries, l'Autriche les tente avec la Hongrie, avec la Croatie, mais en vain! car les Hongrois et les Croates ont aussi une patrie, et eux aussi sont vos frères dans le malheur, et eux aussi connaissent l'Autriche et la connaissent par des siècles de douleur!!!

» Massimo d'Azeglio, bien qu'il soit un patriote distingué, n'a pas exprimé dans sa circulaire les sentiments des Italiens. Depuis longtemps il vit retiré de la scène politique. Ses vues ne sont pas celles du gouvernement italien !

» Populations de la Vénétie! vous êtes l'orgueil de l'Italie! Tâchez de ne pas rendre inutiles les sacrifices déjà faits, au moment où vous allez en recueillir les fruits.

» Vive l'Italie une et indépendante!

» Vive le roi Victor-Emmanuel!

» Vos Concitoyens.

» Florence, 1er septembre 1865. »

Les dernières nouvelles des Etats-Unis sont en général peu satisfaisantes. Au 1er septembre, la dette publique atteignait le chiffre de 2 milliards 757 millions de dollars. Elle s'était accrue de 436,000 dollars pendant le mois d'août seulement.

Il s'est élevé, entre le gouvernement du Mississipi et les autorités militaires, un conflit dont voici les détails d'après les dépêches télégraphiques.

« Le gouverneur de l'Etat du Mississipi avait ordonné la formation d'un corps de milice chargé d'empêcher les dévastations des nègres et des guérillas ; mais le général Slocum avait mis son veto à la réalisation de cette mesure, en enjoignant même aux citoyens de livrer toutes leurs armes aux autorités militaires.

» Ces dernières ayant enlevé de la salle des jugements un prisonnier accusé de violation de la loi civile, le gouverneur a demandé par le télégraphe à M. Johnson la restitution du coupable. On croit que le gouverneur du Mississipi donnera sa démission.

» On dit que les assassinats de nègres par les blancs vont en croissant dans le Sud.

» Les conflits continuent dans le Tennessee oriental entre les unionistes et les séparatistes. »

Le *Times* a reçu de son correspondant de New-York, les informations suivantes :

L'archevêque Kenrick, de Saint Louis, a interdit publiquement les obsèques d'un Fenian avec les cérémonies du fenianisme, dans l'église de Saint-Patrick. Il a annoncé en même temps que les membres de cette société ne seraient pas admis aux sacrements de l'Eglise et qu'il regardait la Société comme immorale et illégale dans son objet, qui est d'exciter la rébellion en Irlande et de troubler les relations existantes entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

Le journal l'*Europe* publie la teneur intégrale et officielle d'une note circulaire du cabinet anglais à toutes les puissances maritimes, relativement à la traite des nègres, qui s'opère encore, dit le comte Russell, sur une très-grande échelle et est la source de fortunes scandaleuses.

Lord Russell formule, en conséquence, les deux propositions suivantes :

1° Une déclaration, signée des diverses puissances, devra assimiler la traite des nègres à la piraterie ;

2° Les gouvernements qui adhéreraient à cette déclaration, devront proposer à leurs législatures d'appliquer les pénalités édictées contre la piraterie, à tous ceux de leurs nationaux qui seraient convaincus d'avoir transporté des êtres humains au délà des mers, dans un but de trafic et pour être employés comme esclaves dans n'importe quels pays du monde.

L'*Europe* doute que le cabinet de Saint-James ait reçu la réponse *définitive* de toutes les puissances.

Nous lisons dans le *Courrier du Bas-Rhin :*

Une bienveillante indiscrétion nous permet de communiquer à nos lecteurs deux documents importants relatifs à l'affaire Ott. C'est une lettre adressée à M. le ministre des affaires étrangères par M. Humann, maire de Strasbourg, et la réponse de M. le ministre.

Voici la lettre de M. le maire de Strasbourg :

Copie de la lettre adressée à M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères.

« Strasbourg, le 5 septembre 1865.

» Monsieur le ministre,

» Il y a trois semaines, un meurtre a été commis dans les rues de Bonn (Prusse rhénane) sur la personne du sieur Ott, un de nos concitoyens.

» A cette nouvelle, l'opinion publique s'est émue à Strasbourg, où le défunt a laissé de nombreux amis qui connaissaient la douceur de son caractère. La famille Ott occupe un rang honorable dans la bourgeoisie qui forme les classes moyennes de Strasbourg. La catastrophe qui vient de la frapper est l'objet d'une sympathie générale.

» Malgré la gravité des faits qui, en Prusse comme en France, constituent un homicide volontaire exécrable, et devaient provoquer l'arrestation immédiate du meurtrier; malgré le flagrant délit et le cri de l'opinion publique, les magistrats prussiens semblent avoir pour le meurtrier des ménagements inqualifiables. La juridiction militaire reste dans l'inaction ; il fallut, assure-t-on, une réquisition d'un juge civil pour amener une apparence de poursuites : la mise aux arrêts dans la chambre. Cette mesure insignifiante a même été annulée, car les journaux de la Prusse rhénane viennent d'annoncer que le comte d'Eulenbourg a quitté Bonn pour prendre part aux manœuvres du corps d'armée dont son régiment fait partie. L'absence de toute information et des mesures préventives est hautement attribuée à la circonstance que le comte d'Eulenbourg est neveu d'un ministre secrétaire d'Etat.

» Les journaux de la localité ont reproduit cette nouvelle, et cette publication occasionne dans la population strasbourgeoise une fermentation regrettable, mais bien naturelle dans une ville si pleine de patriotisme et si voisine de l'Allemagne. Habitués à la fermeté et à l'impartialité de la magistrature française, à la pratique journalière de l'égalité devant la loi, les habitants s'irritent à la pensée que, dans un pays avec lequel ils ont des rapports fréquents et nécessaires, la noblesse de naissance et d'influentes relations pourraient assurer à un coupable une scandaleuse impunité.

» Le maire de Strasbourg ne met pas un instant en doute l'attitude ferme et digne du gouvernement de l'Empereur à cette occasion; mais il serait heureux et reconnaissant si Votre Excellence pouvait et daignait, par quelques lignes, le mettre en mesure de calmer l'irritation de ses concitoyens et apporter quelque soulagement à la douleur d'une famille cruellement éprouvée.

» Je suis avec respect, etc.

» Le maire de Strasbourg, signé Humann. »

Voici maintenant la réponse de M. Drouyn de Lhuys :

« Paris, le 11 septembre 1865.

» Monsieur le maire,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser à l'occasion du meurtre dont le sieur Ott a été victime. J'avais chargé notre ambassade à Berlin, dès les premières informations qui me sont parvenues, de s'assurer que le crime commis sur un sujet de l'Empereur ne resterait point impuni, et promesse nous a été faite qu'aucune considération personnelle n'arrêterait le cours de la justice. La sollicitude du gouvernement impérial, dont la protection s'étend sur tous nos nationaux, en quelque pays qu'ils se trouvent, ne pouvait faire défaut dans cette pénible circonstance. Je viens d'écrire de nouveau à Berlin, afin d'être tenu au courant de la procédure dont la parole du cabinet prussien nous garantit l'impartialité.

» Recevez, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Drouyn de Lhuys. »

OBSÈQUES DU GÉNÉRAL DE LAMORICIÈRE.

L'*Espérance* de Nantes rend compte de la cérémonie qui a eu lieu dans cette ville vendredi matin, à l'arrivée du corps.

Ce matin, avant même l'arrivée du train qui transportait M. de Lamoricière en cette ville de Nantes, qu'il aimait tant, où il était si aimé, si honoré de tous, une affluence considérable s'était assemblée sur le quai de Richebourg et dans les environs, ou se pressait surtout aux abords et dans l'intérieur de la gare pour s'incliner sur le passage et saluer les restes de cet homme de bien et de cœur.

Dans tous ces groupes si nombreux, dans cette foule toujours croissante, on s'entretenait avec douleur de cette mort subite et prématurée, qui va répandre en tous lieux, et particulièrement en Bretagne, l'affliction et le deuil. On rendait publiquement hommage aux vertus civiques de cette haute et pure illustration, aux évènemente si graves de sa vie politique, à tous les actes de sa carrière militaire si glorieuse, dont va se perpétuer le souvenir.

Un bataillon du 91e, précédé de la musique du régiment, et un détachement de lanciers à pied, étaient venus rendre les honneurs militaires à l'un des vainqueurs des champs de bataille de l'Afrique, dont l'armée honorait le plus la bouillante valeur, l'entrain irrésistible et la haute habileté. Peu de généraux ont été plus aimés, plus acclamés et ont conquis un plus légitime ascendant.

A 6 heures 1/2, M. l'abbé Richard, vicaire-général, précédé de MM. les membres du Chapitre et de MM. les curés et vicaires des paroisses de la ville, est venu processionnellement faire la levée du corps, qui n'a pu avoir lieu qu'à 7 heures.

Après cette première cérémonie, le cortége s'est mis en marche au milieu d'un profond recueillement. Les cordons du poële étaient tenus par M. le général de la Motterouge, M. le comte de Quatrebarbes, M. le duc de Fitz-James et M. de Mieulle.

Le deuil était conduit par plusieurs membres de la famille, M. le contre-amiral de Montagnac, M. le général Thouvenin, M. le comte d'Estrées, MM. de Saint-Céran et des Jamonnières.

---

de ta bonne étoile et de ma sincère affection. Prends courage, bientôt tu connaîtras ton sort.

— Disant ces mots, M. Mathurin quitta son contre-maître.

Claude compta les minutes, puis les secondes. Trois heures se passèrent pour lui dans une attente mortelle.

Il aimait tant! Toute sa vie avait passé dans son cœur et c'était sa vie qui se décidait. Le temps lui semblait d'une longueur infinie. Il fixait fiévreusement les aiguilles de la petite pendule qui ornait sa cheminée et les poussait du regard. Puis il marchait à grands pas, ouvrait les meubles, les refermait, comptait les dessins de ses rideaux de perse, revenait à la cheminée, et recommençait ce qu'il venait de faire.

Enfin des pas retentirent dans l'escalier. Claude se précipita vers la porte et l'ouvrit. M. Mathurin parut.

L'air soucieux du manufacturier frappa Claude, qui ne put retenir un cri de douleur :

— Ah! je suis refusé, n'est-ce pas, monsieur!

— Voyons, mon garçon, du calme... du calme d'abord, repondit M. Mathurin d'un air paternel.

— Du calme, répondit Bernard, mais si je ne puis obtenir la main d'Angélina, j'en mourrai, monsieur... et je le vois, il ne me reste plus qu'à mourir, votre visage me le dit assez : je suis refusé!

— Non pas.

— Se pourrait-il?...

— C'est la vérité ; mais, mon pauvre Claude, je crains que ce ne soit tout comme.

— Le motif?

— Je l'ignore.

— Je suis trop pauvre?

— Il n'a pas été question de cela.

— Trop peu de chose.

— On t'honore comme on le doit.

— Pas assez joli homme?

— Il n'a pas été dit une parole sur ta figure.

— Mais qui vous fait alors désespérer pour moi?

— C'est un secret!

— Que vous ne pouvez me dire?

— Non, car je ne le sais pas.

— Mais alors, je suis perdu, monsieur!

— Tu le sauras bientôt toi-même.

— Comment cela?

— Mme Durand t'attend demain à trois heures.

— Que ne me le disiez-vous plus tôt?

— Parce que je pense que tu ferais bien de n'y point aller.

— N'y point aller!... pourquoi?

— Parce qu'un secret qu'une mère ne peut révéler à un honnête homme comme moi, qui vient lui demander la main de sa fille pour un brave garçon comme toi, doit être de nature à empêcher ce brave garçon d'épouser cette fille lorsqu'il aura pénétré le mystère.

— Mais quel motif pourrait jamais me faire renoncer à Angélina?

— Sais-tu de qui elle est fille?

— Mme Durand est veuve.

— C'est ce qui te trompe.

— Eh bien! son père est-il pauvre? Qu'importe... je suis assez actif pour travailler pour deux!

— Son père est riche, car il donne cent mille francs à Angélina pour sa dot.

— En vérité, je ne conçois vraiment rien à vos appréhensions, monsieur.

— Dis mes craintes, Claude. Que fait ce père, que personne ne connaît et qu'on n'a jamais vu dans le pays? Quel est donc l'étrange métier qui l'enrichit et le force de vivre loin de sa femme, loin de sa fille, qu'il doit tant aimer... je te le demande?

— C'est bien simple, monsieur, il voyage sans doute, c'est peut-être un capitaine de navire.

— Cela n'est pas admissible, Mme Durand me l'aurait appris.

— C'est vrai.

— Ah! le pauvre homme! il est fou peut-être.

— Pas davantage, Mme Durand m'a dit que ton union avec sa fille ne peut avoir lieu sans son consentement.

— Qu'imaginer alors, monsieur?

— Je crois malheureusement pour toi avoir deviné, Claude; mais je ne veux pas ruiner inutilement tes espérances les plus chères... et pourtant cette fatale pensée revient sans cesse à mon esprit, en s'y enracinant de plus en plus.

— Ah! parlez, monsieur, de grâce, je vous en conjure...

— Soit, Claude, mais appelle à toi tout ton courage, et pèse les paroles que je vais prononcer.

— Je suis prêt à tout entendre.

— Il est un métier qui, tout en fonctionnant au grand jour, force celui qui le fait à se cacher aux yeux du monde. Ce métier, cette charge, ce terrible fardeau est celui qui relie le crime à l'expiation, implacable et calme comme l'arrêt qu'il execute, dont l'aspect fait trembler et dont la main est à jamais

Venaient ensuite de hautes et nombreuses notabilités, entre autres M. le général Trochu, pleurant son ancien compagnon d'armes et son ami; M. de Corcelles, si connu par son admirable rapport sur l'administration papale; M. Keller, ancien représentant, un des orateurs les plus fermes et les plus distingués du parti catholique, l'un des 91 combattus dans la lutte électorale par le gouvernement; puis MM. Lanjuinais, Waldeck-Rousseau, anciens membres, ainsi que M. de Corcelles, de l'Assemblée-Constituante; MM. de la Péraudière et Arthur de Chauvigné, dévoués aides-de-camp du général de Lamoricière, le général Newmayer, M. le comte de Mirepoix, M. le comte Louis de Bourmont, M. le comte Edouard Walsh, M. le vicomte de la Haye, M. le comte de la Bénardais.

On distinguait dans le cortége un assez grand nombre de zouaves pontificaux.

Parmi les autorités militaires, on remarquait M. du Fort, intendant de la 14e division, M. le général commandant la subdivision, M. le colonel, M. le lieutenant-colonel du 91e et tous les officiers de ce régiment; M. le commandant et MM. les officiers du bataillon de lanciers.

Tous ceux qui avaient eu avec le général de ces relations intimes que son aménité si courtoise ne permettait plus d'oublier; tous ceux qui avaient gardé bon souvenir de tant de services rendus, de tant d'épreuves si courageusement subies, et de tant de qualités éminentes, s'étaient fait un devoir de venir lui rendre un dernier hommage. Il était grand le nombre des amis et des admirateurs sincères qui avaient voulu joindre leurs prières à celles de la famille frappée d'un coup si cruel. Là tous les rangs étaient confondus : les divers sentiments qui font déplorer si profondément une telle perte, unissaient et remplissaient tous les cœurs.

Sur la place Saint-Pierre, ce n'est pas sans peine qu'à travers une si grande agglomération le cortége et le deuil ont pu pénétrer dans l'église qui, en toutes ses parties, avait été tendue de noir. Le général a été placé sous un immense et imposant catafalque et l'office des morts a commencé. Le saint sacrifice de la messe a été célébré par M. l'abbé Richard.

Pendant la messe, la musique du 91e a fait entendre des morceaux funèbres d'un beau style et d'un caractère religieux bien senti.

Après l'absoute, donnée par M. le vicaire-général officiant, le corps, déposé sur un corbillard, a été accompagné par M. l'abbé Richard, M. l'abbé Picaud, secrétaire de l'Evêché, et plusieurs autres ecclésiastiques, entre autres un vénérable chanoine du diocèse d'Angers, curé de la paroisse du Lion-d'Angers.

De nombreuses voitures ont aussi transporté à Saint-Philbert les parents, ainsi que les personnages les plus notables et de nombreux amis, qui ont voulu accompagner, jusqu'à sa dernière demeure, cet héroïque défenseur des droits les plus sacrés, dont la mémoire vivra toujours chère et vénérée dans les cœurs honnêtes, fidèles et religieux.

Pour les articles non signés : P. Godet.

---

souillée par les taches de sang qui l'eclaboussent, lorsqu'elle fait tomber sur la tête du coupable... le glaive de la loi!

— Oh! monsieur, cet homme... c'est...

— Tu m'as compris, Claude?

— Oui; mais c'est impossible! Je serais trop malheureux.

— Du courage et du calme, mon ami.

— J'en aurai, monsieur.

— Et tu n'iras pas chez Mme Durand demain?

— Oh! que si, monsieur, dussé-je mourir de désespoir et de douleur, si notre fatale supposition se justifie.

— Soit donc, mon pauvre Claude, et à la grâce de Dieu!

La nuit fut horrible pour Bernard. Les rêves les plus terribles, les cauchemars les plus effrayants et les plus odieux vinrent agiter son sommeil. Il vit la fatale machine sur laquelle était monté son terrible ministre, tenant en main ce mortel cordon qui fait tomber une tête chaque fois qu'il se tire; puis, passée dans l'effroyable collier, la tête d'Angelina, couronnée de fleurs, lui murmurant un suprême et dernier adieu dans un sourire plus triste que des larmes. (*La fin au prochain numéro.*)

Chronique Locale.

Conseil général de Maine-et-Loire.

Session de 1865.

Présidence de M. Louvet.

(Suite.)

Un membre de la 4e commission appelle l'attention de M. le préfet sur les familles de bohémiens qui stationnent aux abords des villages et qui parcourent les campagnes. Ces vagabonds volent les fruits et les légumes sur la lisière des routes, se présentent dans les fermes isolées et obtiennent des secours en nature ou en argent à force d'importunités et souvent en usant de menaces; il est urgent, dit l'honorable membre, de prendre à leur égard des mesures énergiques et de rassurer les populations contre leurs rapines et leurs violences.

M. le préfet répond qu'il s'est préoccupé de la répression des faits signalés par le préopinant; que, dans ce but, il a adressé aux maires, il y a deux ans, une circulaire où il leur prescrivait de faire arrêter tous les bohémiens qui se livreraient à la mendicité ou commettraient quelques délits. Malheureusement, comme il l'a indiqué dans son rapport, ces instructions n'ont été exécutées que d'une manière très-imparfaite.

Plusieurs membres font observer que la justice et l'administration peuvent difficilement atteindre les bohémiens; ils sont presque toujours munis de passeports réguliers; ils exercent un semblant de commerce ou d'industrie qui ne permet pas de les poursuivre pour vagabondage. Les moyens de répression étant impuissants, ne faudrait-il pas plûtot essayer de prévenir autant que possible les dangers qui résultent de la présence des bohémiens dans les campagnes?

Un membre pense que le mal serait, sinon détruit, du moins atténué, si l'on empêchait les bohémiens de stationner le long des routes, en fondant cette défense sur ce que leurs voitures entravent la circulation. On les forcerait ainsi à séjourner dans les villages, dans les centres de population où ils trouveront moins de facilités pour la maraude et où leurs tentatives d'intimidation ne pourraient avoir aucun effet.

Un autre membre estime qu'il conviendrait de recourir à une mesure plus radicale et que les maires devraient refuser des passeports aux individus sans domicile fixe, sans moyens d'existence connus, et qui notoirement n'exerceraient pas une industrie avouable ou un commerce sérieux.

M. le préfet répète qu'il se préoccupe vivement des abus signalés au conseil; il ajoute que son intention est de rappeler aux maires les instructions rigoureuses qu'il leur a déjà données et qu'il usera de tous les moyens dont il dispose pour en assurer l'exécution.

Le conseil alloue, d'après l'avis de sa quatrième commission et suivant la proposition de M. le préfet une somme de 1,200 fr. pour les courses de Saumur.

(La suite à un prochain numéro.)

Hier matin, M. Pinot, capitaine-instructeur à l'Ecole de cavalerie, a été enlevé, après une maladie de quelques heures, à sa famille et à ses camarades.

Cette mort si prématurée est un deuil pour l'Ecole entière et pour les nombreux amis que M. Pinot comptait dans notre ville.

Pour chronique locale : P. Godet.

Dernières Nouvelles.

Dublin, 17 septembre, soir. — On croit que beaucoup d'arrestations ont eu lieu dans les provinces :

L'arrivée de la flotte anglaise à Bantry a causé une véritable panique, parce qu'on a cru d'abord à la présence d'une flotte américaine.

Plusieurs autres Fenians ont été arrêtés aujourd'hui à Dublin. Aucune agitation. L'énergie du gouvernement est approuvée.

Une récompense de 200 livres a été promise pour la capture d'un individu échappé jusqu'ici aux recherches de la police.

Une proclamation publiée dans un supplément de la *Gazette de Dublin*, déclare le comté de Cork placé sous le régime de l'acte réglant le maintien de la paix. Toutes les arrestations se sont effectuées sans résistance, hors celle d'un nommé Murphy, qui se dit citoyen américain et annonce qu'il invoquera la protection de M. Seward.

Samedi, dans l'après-midi, vingt-et-un prisonniers ont été amenés devant le juge sous la prévention de complot de haute trahison. Ils comparaîtront de nouveau devant le juge samedi prochain. Les demandes de caution ont été refusées. La population a manifesté d'enthousiastes sympathies pour les prévenus quand on les a conduits en voiture à la prison.

Pour les dernières nouvelles : P. Godet.

Bibliographie.

HISTOIRES DU VIEUX TEMPS.

Ce livre n'est fait que pour les gens d'esprit, a dit l'auteur, et l'auteur a raison. Mais comme

« Ceux-là depuis Adam sont en minorité »,

ce livre, je le crains, sera peu lu.

Avec les *Mémoires de femme de chambre* et les *Thimothée Trimm* qui courent les rues, qui peut se soucier de fantastiques récits moyen-âge et d'amours féodales. J'avoue que cette sombre et superstitieuse époque n'a rien de séduisant pour les yankees modernes et je comprends qu'on n'aime pas ce bon vieux temps où les petits pâtissaient, où les grands brigandaient à l'aise, où les cœurs étaient durs comme les murailles des manoirs et solides comme elles. Mais, il faut pourtant le reconnaître, ce temps a sa poésie, poésie à la façon des châteaux en ruines et des tours croulantes où il revient la nuit. Il n'est pas donné à tout le monde de la comprendre et de l'aimer; mais enfin elle existe, simple et grandiose comme toute poésie, pleine de charmes et d'attraits pour qui sait rêver et sentir.

C'est ainsi que l'a comprise l'auteur des *Histoires du vieux Temps;* c'est à ce point de vue qu'il s'est placé, et il a su, même après les maîtres, imprimer à son œuvre un cachet original.

Ce n'est pas le rire puissant de Rablais, ni cette philosophie railleuse, profonde, éternelle comme l'humanité, c'est quelque chose de plus tendre, de plus poétique, de plus civilisé : on y sent la vieille gaieté gauloise, mais avec des allures de bonne compagnie et quelque peu de crinoline. L'auteur aime l'époque qu'il a peinte, il la connaît à merveille, il sait la revêtir de couleurs séduisantes.

A notre époque réaliste, c'est chose rare qu'un esprit capable de reconstituer les hommes et leurs mœurs d'autrefois, de donner aux uns leur caractère véritable, aux autres leur couleur, même en la poétisant.

Quoi de plus gracieux et de plus tendre que ces respectueuses amours de Hardouin qui passait ses nuits à soupirer, « *écoutant lever les avoines* », pendant que Berengère restait au castel, près de son mari félon. Le récit de la cour plénière tenue à Beaupreau est plein de vérité et même de science. La figure du très-excellent René n'est vraiment pas trop flattée, malgré l'évidente partialité de l'auteur pour ce trop débonnaire personnage. Toute la dernière partie de l'histoire est pleine de tristesse, et l'on est ému en lisant les malheurs de ce pauvre Hardouin, revenant aveugle de la guerre d'Italie et désespérant de son amour si chèrement acheté. Le dénoûment est selon moi un chef-d'œuvre de grâce, de sentiment et de tendresse; les détails pleins de vérité ont une douceur et un charme infinis.

J'aime moins le premier des *Contes surnaturels*, « *la Création* », bien qu'il renferme de grandes beautés de style et que la touche en soit vraiment magistrale. Le conte intitulé « *le Lièvre de la Breille* » a toutes les qualités du récit surnaturel; cet animal aux randonnées fantastiques est supérieurement campé sur ses pattes diaboliques; il ne lui manque que d'être illustré par Doré. Mais rien n'égale en épouvante le dénoûment de « *la Vengeance du Sénéchal* » : ce manoir qui s'ébranle, tressaute et s'écroule, soulevé par les soubresauts d'un cœur agonisant, est une de ces images puissantes qui donnent le frisson.

Mais le chef-d'œuvre, à mon avis, est le *Déduit III* : « *L'Amour et le Diable sont cousins* ». Tout y est touché de main de maître : La scène se passe à Angers. Maître Clop, un avocat *nabot* et le soudard Gauthier se disputent le cœur de Blanche, la gentille marchande du « *Galant Dameret* ». Rien n'est curieux comme la peinture de ces deux types du moyen-âge, qui marchent, vivent, parlent, se battent avec une frappante vérité. Il y a des perles dans ce joli conte qui se termine par un procès de sorcellerie où Gauthier se trouve induit, à son grand détriment, par le maudit avocat. Le combat nocturne, près du logis Barrault, entre Gauthier et maître Clop; plus loin, la fuite de ce dernier qui traqué par les truands s'introduit dans une chatière trop étroite, sont des scènes de haut comique qui défient toute critique.

Mais l'ouvrage est long, vouloir le résumer, serait chose impossible.

Pour ma part, je l'ai ouvert avec hésitation, mais après l'avoir lu je l'ai mis dans ce petit coin de bibliothèque où l'on place en réserve les amis qu'on veut revoir et retrouver un jour.

***

La rentrée des élèves dans l'établissement de Mlle Mathieu, est fixée au mercredi 4 octobre 1865. (423)

Voici encore un petit extrait des 60,000 guérisons sans médicament par *la Revalescière*, délicieuse bouillie pour déjeûner qui, à quelques sous par jour, économise cinquante fois son prix en d'autres remèdes. Cure : N° 54,314, Mme l'épouse de M. le maire de Volvic, d'une maladie avec crachement de sang et toux opiniâtre. — N° 38,418, M. le docteur Minster, de crampes, spasmes, mauvaises digestions, constipations et vomissements journaliers. — N° 64,825 : Cure de Son Excellence M. le comte Mensdorff-Pouilly, premier ministre de l'Autriche, d'une maladie du foie et des nerfs qui avait résisté à tous les remèdes. — N° 43,721, M. le baron Zaluwskowski, général de division, de la goutte et de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 46,270, M. James Roberts, négociant, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de vingt-cinq années. — N° 46,422, Mme la comtesse de Castlestuart, de neuf ans d'une maladie du foie, irritation horrible aux nerfs et aliénation d'esprit. — Maison DU BARRY, 26, Place Vendôme, Paris. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., (franco) 60 fr. Contre bon de poste. — *Se vend à Saumur, chez* MM. A Pie fils, droguiste; Damicourt, pharm.; Girault, pharm.; Pasquier, pharm.; Common, rue St-Jean; Perdriau, place de la Bilange; Gondrand, rue d'Orléans, et les premiers Pharmaciens Épiciers et Confiseurs dans toutes les villes.

---

*Sommaire de l'*Illustration *du* 16 *septembre.*

Texte : Le général Juchault de Lamoricière. — Revue politique. — Courrier de Paris. — Biographie : Le docteur Beau. — Démolitions pour le percement de la rue de l'Impératrice. — Amérique centrale : Francisco Duenas, président de la République de San-Salvador. — Le Bachelier amoureux, nouvelle (suite). — Les Ports militaires de France : Toulon. — Exposition des Arts anciens, à Bordeaux. —

Bibliographie : *Itinéraire de l'Italie et de la Sicile*, par A. J. Du Pays. — Inauguration à Stanz, canton d'Unterwalden, de la statue d'Arnold de Winkelried. — Présents offerts au contre-amiral Chaigneau, par l'amirauté anglaise et les habitants de Montevideo (Uruguay). — Monument élevé dans le cimetière de Pékin, à la mémoire des Français morts dans l'expédition de 1860. — Monument à élever à Alger. — Chronique musicale. — La mendicité dans le Levant. — La planète Vénus.

Gravures : Le général Juchault de Lamoricière. — Le docteur Beau. — Francisco Duenas. — Exposition des Arts anciens, à Bordeaux. — Puerto de la Union (San-Salvador). — Ports militaires de France : Toulon, vue générale de la rade; porte d'entrée de l'arsenal; la vieille Darse; hôpital Saint-Mandrier. — Monument à la mémoire d'Arnold de Winkelried. — Épée offerte à l'amiral Chaigneau, par les habitants de Montevideo. — Pièce du surtout offert à l'amiral Chaigneau par l'amirauté anglaise. — Monument élevé, dans le cimetière de Pékin, à la mémoire des officiers et soldats victimes de l'expédition de 1860. — Monument à élever à Alger. — Mendiant lévantin. — La planète Vénus : échancrure du croissant et taches de ses deux hémisphères. — Rébus.

Marché de Saumur du 16 Septembre.

Froment (l'hectol.)	15 54	Huile de lin. . .	48 —
2e qualité, —	14 93	Paille hors barrière	48 15
Seigle.	10 —	Foin. . . id. .	56 85
Orge	10 —	Luzerne (les 750 k)	60 45
Avoine anc. (entrée)	9 40	Graine de trèfle . .	120 —
Fèves.	14 —	— de luzerne.	100 —
Pois blancs . . .	24 —	— de colza. .	30 50
— rouges . . .	22 —	— de lin . .	26 —
Cire jaune (50 kil).	200 —	Amandes en coques (l'hectolitre). .	— —
Huile de noix ord.	55 —	— cassées (50 k.) .	— —
— de chenevis .	48 —		

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1864. . .	1re qualité	» à	»
Id.	2e id.	» à	»
Ordin., envir. de Saumur . .	1re	id.	60 à »
Id. 1864,	2e	id.	55 à »
Saint-Léger et environs . .	1re	id.	45 à »
Id. 1864,	2e	id.	40 à »
Le Puy-N.-D. et environs . .	1re	id.	42 à »
Id. 1864,	2e	id.	38 à »
La Vienne, 1864.			32 à 35

ROUGES (3).

Souzay et environs 1864.			90 à 120
Champigny, 1864.	1re	qualité	220 à »
Id.	2e	id.	150 à »
Varrains, 1864.			80 à 100
Bourgueil, 1864	1re	qualité	120 à »
Id.	2e	id.	100 à »
Restigny 1864.			75 à 85
Chinon, 1864.	1re	id.	70 à »
Id.	2e	id.	60 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

Etudes de Me BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8, et de Me BABIN, notaire à Tigné.

VENTE

PAR LICITATION,

et aux enchères publiques,

D'UN MORCEAU DE VIGNE

Situé commune de Saint-Georges-Châtelaison.

L'adjudication aura lieu le dimanche 15 octobre 1865, à midi, en l'étude de Me BABIN, *notaire à Tigné, commis à cet effet.*

On fait savoir qu'en vertu d'un jugement par défaut, rendu par le tribunal civil de Saumur, le 20 juillet 1865, entre : 1° le sieur Georges Touret, marchand, demeurant à Machelle, commune de Faveraye; 2° du sieur Jean Touret, voiturier, demeurant à Aubigné, ayant pour avoué constitué Me Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, y demeurant, rue Cendrière, n° 8, et la dame Perrine Borit, veuve du sieur Pierre Touret, sans profession, demeurant à Saint-Georges-Châtelaison, défaillante; ledit jugement enregistré et signifié,

Et à la requête de sieurs Georges et Jean Touret, sus-nommés;

Il sera procédé, le dimanche 15 octobre 1865, en l'étude et par le ministère de Me Babin, notaire à Tigné, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné :

Un morceau de vigne, sis au lieu dit la Prouterie, en la commune de Saint-Georges-Châtelaison, inscrit au cadastre sous le numéro 1,171, section A, d'une contenance de 46 ares 20 centiares, et joignant au levant le chemin, au midi les héritiers Gasnault, au couchant Charles Taupier, et au nord Rabouin.

Mise à prix. . . . 700 *francs.*

S'adresser, pour les renseignements :

1° A Me BABIN, notaire à Tigné, dépositaire du cahier des charges;

2° A Me BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

Fait et dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le 16 septembre 1865.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le 18 septembre 1865, f° , c° . Reçu un franc quinze centimes, dixième et demi compris.

(429) Signé : PARISOT.

A VENDRE

Madone, JUMENT POULINIÈRE, demi-sang, hors d'âge.

UN MAGNIFIQUE POULAIN de trois ans, fils de *Madone* et de *Pretty-Boy*. Ce poulain a remporté le premier prix au concours de l'Ecole impériale de cavalerie de Saumur.

UN AUTRE POULAIN de cinq mois, fils de la même jument et d'*Alban*, étalon de l'Ecole.

S'adresser à M. TAVEAU, géomètre au Pont-Fouchard. (418)

Étude de Me HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le jeudi 21 septembre 1865, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de Me Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé M. Revélière, rue des Payens, n° 4, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, linge, armoire, buffet, fauteuils, consoles, tables, chaises, paravent, batterie de cuisine, outils, bouteilles et dames-jeannes vides, cuivrerie, bois de chauffage et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de Me LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue du Pressoir-St-Antoine, occupée par Pointeau, Bouchard et autres.

Une autre MAISON, joignant la précédente, rue de la Gueule-du-Loup, occupée par Hubert, Hupont et Nail.

Et une MAISON, située sur les Ponts, rue de l'Egout, occupée par Jauneau et Ragot.

S'adresser à M. ARTIF-PICARD, marchand de bois, rue Beaurepaire, ou à Me LEROUX, notaire. (383)

A VENDRE

LE DOMAINE

DE LA PERRIÈRE

Situé dans la commune de Saint Cyr-en-Bourg, a 6 kilomètres de Saumur,

Consistant en maison de maître, vastes servitudes, cour, jardin dans lequel sont une chapelle et une serre, vastes caves, deux pressoirs, et un clos de vigne attenant à la maison; le tout renfermé de murs, d'une contenance cadastrale de 16 hectares 69 ares 40 centiares, et joignant de tous côtés des chemins. Il existe sous la propriété une carrière de tuffeaux, en pleine exploitation.

Cette propriété peut être facilement vendue en détail.

S'adresser à Me LEROUX, notaire à Saumur, et à Me HERVÉ, notaire à Bourgueil. (390)

A VENDRE

CHIEN COURANT et CHIENNE COURANTE, briquets, très-bons pour le lièvre.

On pourra les essayer.

S'adresser à M. DE RODAYS, à Champagne, près Montreuil-Bellay.

A CÉDER

UNE

BONNE ÉTUDE D'AVOUÉ

Près le tribunal civil de Châtellerault (Vienne).

S'adresser à M. Jules MÉREAU, avoué en cette ville, titulaire depuis 28 ans, et qui avait succédé à son père. (419)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue de la Chouetterie,

Avec JARDIN, donnant sur le Champ-de-Foire. Cette maison servait autrefois de magasin à M. Péralo, qui apporterait les modifications qui seraient demandées.

S'adresser à M. PÉRALO, rue Neuve-Beaurepaire. (233)

A LOUER

MAISON

Rue de l'Hôtel-de-Ville,

Anciennement occupée par M. Remare.

S'adresser à M. REMARE, même rue, n° 3. (407)

A LOUER

Pour la St Jean 1866,

UNE BOULANGERIE

Sise à Saumur, Grand'Rue, occupée par M. GROSBOIS : cette maison est boulangerie depuis sa fondation.

S'adresser à Mme BAYOT, rue St-Nicolas, 70 bis, Saumur. (352)

A LOUER, DEUX MAISONS, rue du Pavillon, une précédemment occupée par M. de Bellabre, l'autre occupée par M. le baron de Fritsch.

S'adresser à Mlle TESSIÉ. (413)

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez de chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1er étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2e étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

M. LORFRAY, QUINCAILLER à Nantes, *demande* 2 *employés capables.*

POUR 5 FRANCS ON DONNE

une boîte de papier à lettres, premier choix, **timbré en couleur**, et un cent d'enveloppes,

A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

DESCOTIS

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger.

CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger; *pliage et mise sous bande des prospectus.* — A PRIX MODÉRÉS.

Vient de paraître :

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,

Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : **4** *francs.*

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

LA VILLE DE SAUMUR,

Son Budget,

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le Dr BINEAU,

Membre du Conseil municipal.

PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 16 SEPTEMBRE. Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	BOURSE DU 18 SEPTEMBRE. Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 75	» »	» 60	68 77	» 02	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . .	96 25	» »	» 50	96 50	» 25	» »
Obligations du Trésor. . .	456 25	» »	2 50	457 50	1 25	» »
Banque de France.	3595 »	10 »	» »	3595 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.). .	1335 »	2 50	» »	1335 »	» »	» »
Crédit Foncier colonial . .	610 »	» »	» »	610 »	» »	» »
Crédit Agricole	647 50	2 50	» »	645 »	» »	2 50
Crédit industriel.	712 50	» »	» »	712 50	» »	» »
Crédit Mobilier	836 25	6 25	» »	836 25	» »	» »
Comptoir d'esc. de Paris. .	982 50	21 25	» »	990 »	7 50	» »
Orléans (estampillé)	853 25	» 75	» »	852 50	» »	» 75
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). .	1091 25	» »	» »	1092 50	1 25	» »
Est.	536 25	6 25	» »	537 50	1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	877 50	» »	» »	877 50	» »	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	568 75	» »	1 25	567 50	» »	1 25
Ouest	548 75	» »	» »	550 »	1 25	» »
Cie Parisienne du Gaz . . .	1740 »	» »	» »	1740 »	» »	» »
Canal de Suez	450 »	» »	5 »	447 50	» »	2 50
Transatlantiques.	527 50	» »	2 50	530 »	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0. . .	66 60	» »	» 05	66 70	» 10	» »
Autrichiens	413 75	1 25	» »	412 50	» »	1 25
Sud-Autrich.-Lombards. .	466 25	» »	1 25	463 75	» »	2 50
Victor-Emmanuel	250 »	» »	» »	248 75	» »	1 25
Romains.	228 »	3 »	» »	227 50	5 »	» 50
Crédit Mobilier Espagnol. .	513 75	2 50	» »	515 »	1 25	» »
Saragosse	316 25	1 25	» »	317 50	1 25	» »
Séville-Xérès-Séville . . .	70 »	» »	» »	70 »	» »	» »
Nord-Espagne.	216 »	» »	2 75	216 »	» »	» »
Compagnie immobilière. .	523 75	» »	6 25	523 75	» »	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	309 75	» »	» »	309 75	» »	» »
Orléans	303 25	» »	» »	303 75	» 50	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	303 »	» 25	» »	302 75	» »	» 25
Ouest	299 50	» »	» 50	300 »	» 50	» »
Midi.	297 75	» »	» 25	297 50	» »	» 25
Est.	302 75	» 75	» »	303 »	» 25	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné